

E 2001 (D) 4/2

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna,
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

Copie

L OB. Confidentiel

Berne, 5 février 1938

Vous n'aurez pas manqué d'être frappé de la persistance avec laquelle la nouvelle, lancée dès le 31 janvier par le «Corriere de la Sera», selon laquelle l'Ambassadeur de France et le Ministre de Grande-Bretagne à Berne auraient fait une démarche de protestation à la suite du discours de M. Gorgé devant le Comité des XXVIII¹ a continué à trouver crédit dans certains journaux, bien qu'elle ait été démentie.

1. *A ce sujet le Ministre Dunant rapportait par lettre du 2 février:* Ainsi que vous avez pu le constater, la presse française s'est exprimée, à cette occasion, sur un ton assez vif à l'égard de notre pays. Elle ne s'est pas fait faute, en particulier, de reprocher âprement au délégué suisse les critiques qu'il a soulevées au sein du Comité des «28» contre l'article 16 du Pacte.

Au Quai d'Orsay, l'on tend à minimiser la portée de cette campagne, que l'on met sur le compte de la nervosité traditionnelle de la presse. On considère donc que l'incident est actuellement clos. Les milieux officiels avouent, toutefois, avoir été quelque peu surpris des paroles prononcées par le délégué de la Suisse au Comité des «28». On admettait, en effet, qu'au cours des conversations qui eurent lieu entre M. Yvon Delbos et M. Motta, un accord tacite était intervenu, laissant supposer que la Suisse ne s'en prendrait pas à l'article 16. Les critiques formulées à cet égard par le délégué de la Suisse ont donc provoqué ici une certaine déconvenue que la presse a d'ailleurs amplifiée à plaisir.



Cette nouvelle n'est pas encore exacte. Néanmoins, l'Ambassadeur de France est venu déclarer hier soir à M. Motta que M. Delbos avait été surpris et déçu par le discours du délégué de la Suisse. M. Alphand n'a pas essayé de soutenir qu'un engagement ait été violé; il a reconnu, au contraire, que M. Motta n'avait pas promis autre chose qu'un discours modéré et amical. Mais, à son dire, M. Delbos aurait espéré plus de réserve dans l'énoncé d'une thèse qui n'était pas celle de la France.

M. Motta n'a pas caché à M. Alphand que la démarche dont il était chargé le surprenait et il lui a exposé avec une grande fermeté les raisons pour lesquelles la Suisse ne pouvait renoncer dans une question d'importance vitale pour elle à faire usage des arguments et moyens de droit qui lui paraissent propres à servir sa cause.

Le Ministre de Grande-Bretagne n'a pas eu, cette semaine, de conversations avec M. Motta. Dans les entretiens qu'il a eus avec le soussigné, il s'est montré compréhensif et amical et il n'a transmis aucun message impliquant une critique du Gouvernement anglais à l'égard de l'attitude adoptée par la Suisse au Comité des XXVIII.

Nous vous prions de garder un caractère strictement confidentiel aux indications qui précèdent et de les considérer comme exclusivement destinées à votre information personnelle.